



Deerfoot Atria South
Suite 295, 6715 8 Street NE
Calgary (Alberta) T2E 7H7
infoconseil@francosud.ca
Téléphone 403-686-6998
Sans frais 1-877-245-7686
Télécopieur 403-686-2914
The Southern Francophone Education Region

APPEL D'OFFRES (AO) SUR INVITATION

Projet :	Services d'audit externe
Numéro :	AO-260313
Date d'émission :	13 mars, 2026
Date et heure de clôture :	13 avril, 2026, 16 h (heure de l'Alberta)
Personne-ressource :	Louis Arseneault, trésorier corporatif louis.arseneault@francosud.ca

A. APERÇU DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOSUD

Le Conseil scolaire FrancoSud (*The Southern Francophone Education Region*) exploite 19 écoles francophones réparties sur un vaste territoire du sud de l'Alberta, tant en milieu rural qu'urbain, tel qu'illustré sur la carte disponible sur le site Web du conseil scolaire : <https://francosud.ca/trouver-une-ecole>. FrancoSud est une autorité scolaire composite qui gère des écoles catholiques et des écoles publiques offrant un enseignement de langue française à près de 4 150 élèves.

MISSION

Nous faisons vivre l'excellence en éducation francophone en cultivant des environnements d'apprentissage exceptionnels et en offrant des expériences riches à chaque élève. En misant sur la réussite scolaire, l'épanouissement personnel et le développement d'un fort sentiment d'appartenance, nous préparons des élèves accomplis, confiants et enracinés dans leur identité francophone. Pour l'élève d'une école catholique, nous l'engageons à explorer et à découvrir sa foi et vivre les valeurs catholiques.

VISION

Inspirer l'élève à rêver, à se surpasser et à s'épanouir dans sa francophonie.

B. INFORMATIONS ET INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

1. ADMISSIBILITÉ

Les soumissionnaires doivent être admissibles conformément à l'article 137 de l'*Education Act*.

Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à réaliser l'audit selon les normes professionnelles les plus élevées, en conformité avec les exigences provinciales et les attentes du Conseil scolaire FrancoSud, ainsi qu'une expérience en audit d'organismes publics en Alberta, idéalement dans le secteur de l'éducation.

Si vous êtes admissible, vous êtes invité à soumettre une proposition pour la prestation de services d'audit indépendant au Conseil scolaire FrancoSud (ci-après appelé le « Conseil »), conformément aux exigences de l'*Education Act*, articles 139 à 141. Les états financiers audités, les notes et les annexes non auditées sont disponibles sur les sites Web suivants :

<https://open.alberta.ca/publications/2828632-2023-2024>

<https://open.alberta.ca/publications/2828632-2024-2025>

Le site Web du Conseil scolaire FrancoSud est le suivant : <https://www.francosud.ca/>.

2. PORTÉE ET DURÉE DE L'AUDIT

L'audit devra comprendre l'examen des registres et des états financiers du Conseil. L'exercice financier du Conseil s'étend du 1er septembre au 31 août.

Seront spécifiquement inclus tous les travaux d'audit et de certification connexes exigés par la *Loi sur l'éducation* ainsi que par divers ministères et organismes provinciaux et fédéraux, y compris la conformité du Conseil aux exigences du *Local Authorities Pension Plan* (LAPP).

Le *Local Authorities Pension Plan (LAPP) Employer Compliance Reporting Regulation* exige que l'auditeur indépendant dépose un rapport au plus tard le 30 juin 2026 pour l'année de déclaration 2025.

Les responsabilités de l'auditeur comprennent la réalisation de l'audit annuel conformément aux normes GAAP, l'expression d'une opinion sur les états financiers, les discussions concernant la présentation et la divulgation de l'information financière, l'assistance au trésorier corporatif dans la préparation substantielle des états financiers et des annexes (AFS) ainsi que le support relatif aux états financiers, à titre gracieux durant le mandat, au trésorier corporatif et à la directrice des finances.

La durée du mandat accordé par le conseil des fiduciaires sera de trois (3) exercices financiers, avec la possibilité de prolonger le mandat de deux (2) années supplémentaires sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration. La première année du mandat portera sur l'exercice financier se terminant le 31 août 2026.

Toute entente conclue entre le Conseil et le soumissionnaire retenu pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours.

3. EXIGENCES

Calendrier annuel

Chaque année, les auditeurs du Conseil (ci-après appelés « l'Auditeur ») et le trésorier corporatif se réuniront afin d'élaborer un calendrier des activités d'audit, lequel mènera au dépôt des états financiers annuels du Conseil pour l'exercice visé au plus tard le 30 novembre, ou à toute date antérieure fixée par *Alberta Education*.

Le calendrier susmentionné devra préciser :

- a) Les dates clés importantes auxquelles les informations nécessaires devront être rassemblées par les deux parties.
- b) Un échéancier ainsi qu'une liste de toutes les annexes, feuilles de travail, analyses et autres renseignements requis et pertinents à la préparation des états financiers.
- c) La définition des responsabilités respectives du personnel du Conseil et de l'Auditeur dans la préparation de tous les documents requis, en tenant compte du fait que le personnel du Conseil devrait être impliqué autant que possible afin de réduire les coûts pour le Conseil.
- d) Les dates des rencontres entre le personnel du Conseil et le personnel d'audit afin d'examiner l'avancement des travaux réalisés par les deux parties.
- e) La date d'une rencontre avec le comité d'audit du Conseil, tenue avant la présentation des états financiers au conseil d'administration aux fins d'adoption.

États financiers avec réserve

L'Auditeur devra, dès la découverte de toute information ou situation susceptible d'entraîner l'inclusion d'une réserve dans les états financiers du Conseil, en informer immédiatement le trésorier corporatif et discuter pleinement de ces éléments avec celui-ci. De plus, l'Auditeur devra accorder un délai raisonnable pour l'enquête, l'analyse et la production de rapports nécessaires afin de corriger la situation et d'éviter l'inclusion d'une telle réserve.

Transmission des états financiers annuels

Les états financiers annuels audités devront être transmis à l'attention du trésorier corporatif ainsi qu'au gouvernement de l'Alberta (le cas échéant), selon les échéances prévues au calendrier annuel.

L'Auditeur assistera à toute rencontre convoquée afin de discuter des états financiers annuels et fournira toute information demandée permettant d'améliorer la compréhension, par le conseil des fiduciaires, des questions relatives aux états financiers.

Lettres de mission

Le Conseil et l'Auditeur prépareront et échangeront annuellement des lettres de mission précisant les responsabilités respectives de chacune des parties.

Le respect des dates critiques indiquées dans le présent appel d'offres (AO) ainsi que dans le calendrier annuel mentionné ci-dessus constituera un élément essentiel d'une performance satisfaisante dans le cadre du contrat d'audit. Le plan de fin d'exercice convenu sera intégré à la lettre de mission annuelle, laquelle est requise aux termes des contrats d'audit.

Lettre de « gestion » post-audit

Au plus tard le 30 novembre de chaque année, ou à toute autre échéance fixée par *Alberta Education*, l'Auditeur devra préparer et remettre au trésorier corporatif, pour discussion avec le conseil des fiduciaires, une ou plusieurs lettres faisant état des préoccupations relatives aux contrôles comptables et opérationnels internes et/ou de toute autre question d'importance significative concernant les activités du Conseil, lesquelles auraient été relevées au cours de l'audit.

4. CONTENU DE LA PROPOSITION

L'évaluation des propositions est facilitée lorsque les soumissionnaires répondent de manière uniforme. Les propositions des soumissionnaires doivent être présentées conformément au plan ci-dessous afin de faciliter et de favoriser l'évaluation, et doivent inclure, au minimum, les renseignements suivants :

- a. Lettre de présentation décrivant le profil du cabinet.
- b. Nom du cabinet, adresse et personne-ressource.
- c. Expérience en audit d'organismes publics en Alberta, idéalement dans le secteur de l'éducation, incluant les forces particulières pertinentes à cet audit.
- d. Le soumissionnaire doit fournir au moins trois (3) références liées à des services d'audit offerts à des organismes du secteur public au cours des trois (3) dernières années.
- e. Honoraires d'audit proposés pour une période de cinq (5) ans (mandat initial de trois (3) ans avec possibilité de prolongation de deux (2) années supplémentaires sous réserve de l'approbation du conseil des fiduciaires).
- f. Une estimation du nombre d'heures prévues pour l'audit annuel, ventilée selon les catégories de personnel affecté et leur taux respectif.
- g. Un profil du personnel cadre affecté au mandat, y compris l'associé responsable du client. Veuillez indiquer dans votre proposition le temps de participation prévu de l'associé ainsi que son taux.
- h. Un détail de tous les coûts additionnels, tels que les frais de déplacement, d'hébergement et autres dépenses connexes applicables.
- i. Toute autre information que vous jugez pertinente à l'appui de votre proposition.
- j. Page de signature autorisée (ci-jointe).

5. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être transmises uniquement par courriel à la personne-ressource indiquée sur la page couverture du présent appel d'offres (AO). Les propositions en format papier ne seront pas acceptées.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa proposition est reçue par la personne-ressource désignée avant la date et l'heure de clôture de l'AO. Le Conseil n'assume aucune responsabilité quant à la disponibilité des serveurs ou à tout autre problème technique empêchant la réception ou l'ouverture d'une proposition après la date et l'heure de clôture de l'AO.

6. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

La proposition retenue sera celle qui démontrera de manière claire, concise et complète qu'elle offre au Conseil la meilleure qualité de services au meilleur prix.

La proposition au plus bas prix ne sera pas nécessairement retenue. Le Conseil se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires aux soumissionnaires et de refuser l'une ou l'ensemble des propositions reçues.

Le présent AO ne doit pas être interprété comme un contrat d'achat de biens ou de services. Le Conseil n'est lié par aucune des propositions soumises. Il n'a aucune obligation d'attribuer un contrat et se réserve le droit de mettre fin au processus de l'AO en tout temps, à l'égard de tout ou partie des soumissionnaires.

Le Conseil n'a aucune obligation, de quelque nature que ce soit, envers un soumissionnaire tant qu'une entente écrite relative à une proposition approuvée n'a pas été dûment signée.

La capacité du soumissionnaire à offrir des services en français sera considérée comme un atout, sans toutefois constituer une exigence obligatoire pour la soumission d'une proposition.

À la suite de l'acceptation des propositions et à l'issue de la période d'évaluation, une recommandation concernant la nomination d'un auditeur pour le Conseil sera présentée au conseil des fiduciaires lors de sa réunion du 19 mai 2026.

7. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignements relative à la présente demande de propositions doit être soumise par écrit, par courriel, à la personne-ressource identifiée sur la page couverture de l'AO. Les demandes de renseignements par téléphone ne seront pas acceptées.

Fin de la demande de propositions sur invitation – Instructions

APPEL D'OFFRES

Conseil scolaire FrancoSud (*The Southern Francophone Education Region*)

Services d'audit externe

AO-260313

Date d'invitation : 13 mars 2026

Date de clôture de l'AO: 13 avril 2026

Date proposée de sélection du
soumissionnaire : 19 mai 2026

SIGNATURE AUTORISÉE

Le soussigné, agissant à titre de personne physique / société / société de personnes, déclare et garantit qu'il est dûment autorisé à exercer des activités de cette nature et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction, en vertu d'une loi du Canada ou de la province de l'Alberta, l'empêchant d'exécuter l'entente advenant l'octroi du contrat.

Le soussigné reconnaît avoir reçu, compris et pris en considération l'ensemble des renseignements contenus dans la présente demande de propositions.

Le soussigné confirme et accepte en outre que la personne dont le nom apparaît ci-dessous est dûment autorisée à représenter la personne physique / la société / la société de personnes et à lier celle-ci à la présente réponse ainsi qu'à toute entente conclue en découlant, et ce, pour toute question liée directement ou indirectement à l'objet de la présente réponse.

Le soussigné autorise le Conseil scolaire FrancoSud (*The Southern Francophone Education Region*) à communiquer avec toute référence mentionnée dans la réponse à la proposition.

Le soussigné reconnaît que le Conseil scolaire FrancoSud (*The Southern Francophone Education Region*) se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, en tout ou en partie, l'ensemble des propositions reçues.

Personne physique / Société / Société de personnes

Nom et titre (en lettres moulées)

Signature autorisée

Date

Une copie dûment signée du présent formulaire doit être incluse avec votre proposition.